

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 19h00, le conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MAZE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**MEMBRES PRESENTS : 12**

**Étaient présent(e)s :**

DE BOURSETTY Olivier – ESVAN Emerich – GOSSWILLER Carole – JOLY Catherine – LE PELLETIER David – LALANNE Didier – LEMARCHAND Isabelle – MARIE Christophe – MAZE Jean-Paul – OZOUF Jean-Pierre – PEYRACHE Caroline – VAISSAIRE Anne-Valéry

**Excusés ayant donné pouvoir : 3**

Madame Amélie GUÉRARD donne pouvoir à Monsieur Didier LALANNE  
Madame Floriane BELLEGUIC donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre OZOUF  
Monsieur Sébastien ADAM donne pouvoir à Madame Caroline PEYRACHE

Madame Isabelle LEMARCHAND est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- Travaux de voirie : réfection de la route de la Lande Tibère
- Travaux de maçonnerie
- Avenants épicerie
- Informations diverses
- Questions diverses

**2025-43 TRAVAUX DE VOIRIE : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA LANDE TIBÈRE**

Monsieur Olivier DE BOURSETTY expose qu'une consultation a été organisée afin de refaire le revêtement de la route de la Lande Tibère sur 520ml et d'une partie du chemin des Diligences sur 90ml.

Les 3 entreprises suivantes ont été consultées : COLAS, PHILIPPE TP et BOUCÉ, sachant que l'entreprise BOUCÉ est attributaire d'un chantier sur GONNEVILLE-LE-THEIL en prolongement de la route de la Lande Tibère.

Les demandes de devis ont été adressées aux entreprises le 21 août 2025 avec une réponse attendue au plus tard le 19 septembre 2025.

Les offres suivantes ont été déposées dans les délais :

- BOUCÉ pour un montant de 31 704.00 €
- COLAS pour un montant de 29 603.52 €
- PHILIPPE TP pour un montant de 40 292.30 €

La commission municipale « voiries », réunie le 30 septembre 2025, a donné un avis favorable pour l'entreprise COLAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur Olivier DE BOURSETTY,
- **PREND NOTE** de l'avis favorable de la commission municipale « voiries »,
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 29 603.52 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **2025-44 TRAVAUX DE MAÇONNERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de maçonnerie doivent être effectués, mur de séparation en pierre au niveau de l'épicerie côté toilette.

Devis de Thomas HAMEL de 4073,94 HT soit 4481,33TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur le Maire
- **ACCEPTE** le devis HAMEL pour un montant de 4073,94€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

**DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ (ABSTENTIONS : 2, Madame LEMARCHAND, Monsieur ADAM / POUR :13)**

#### **2025-45 AVENANTS ÉPICERIE**

Monsieur Olivier DE BOURSETTY informe le conseil municipal des avenants concernant les travaux de l'épicerie.

#### **Lot n°5 : COUVERTURE ACIER**

Il convient de rappeler que le marché initial de travaux du lot n° 5 « couverture acier » a été attribué à l'entreprise C2L – ZA le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE, pour un montant de 3 304.99 € HT tel que mentionné sur l'acte d'engagement.

Montant du présent avenant (**avenant n°2**) : + 284.22 € HT (fourniture/pose dauphins en fonte)

Montant de base	3 304.99 € HT	3 965.99 € TTC
Avenant antérieur	377.50 € HT	453.00 € TTC
Présent avenant	284.22 € HT	341.06 € TTC
Montant global du marché	3 966.71 € HT	4 760.05 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur DE BOURSETTY,
- **ACCEPTE** le devis de C2L pour un montant de 284.22 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ (ABSTENTIONS : 2, Madame LEMARCHAND, Monsieur ADAM / POUR : 13)**

Lot n°2 : VRD

Il convient de rappeler que le marché initial de travaux du lot n° 2 « VRD » a été attribué à l'entreprise BOUCÉ – 2, village Grande Route 50630 LA PERNELLE, pour un montant de 29 997.00 € HT tel que mentionné sur l'acte d'engagement.

Montant du présent avenant (**avenant n°2**) : + 16 098.50 € HT (béton désactivé, assainissement, ...)

Montant de base	29 997.00 € HT	35 996.40 € TTC
Avenant antérieur	14 285.00 € HT	17 142.00 € TTC
Présent avenant	16 098.50 € HT	19 318.20 € TTC
Montant global du marché	60 380.50 € HT	72 456.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur DE BOURSETTY,
- **ACCEPTE** le devis BOUCÉ pour un montant de 16 098,50 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ (ABSTENTIONS : 2, Madame LEMARCHAND, Monsieur ADAM / POUR : 13)**

Lot n°12 : PLOMBERIE SANITAIRE

Il convient de rappeler que le marché initial de travaux du lot n° 12 « PLOMBERIE SANITAIRE » a été attribué à l'entreprise TABARIN & ENTZMANN – ZA le Haut Gelé 50310 MONTEBOURG, pour un montant de 9 799.18 € HT tel que mentionné sur l'acte d'engagement.

Montant du présent avenant (**avenant n°1**) : + 2 217.29 € HT (évier dans le bar, BECS dans l'épicerie réserve)

Montant de base	9 799.18 € HT	11 759.01 € TTC
Avenant antérieur	- € HT	- € TTC
Présent avenant	2 217.29 € HT	2 660.75 € TTC
Montant global du marché	12 016.47 € HT	14 419.76 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur DE BOURSETTY
- **ACCEPTE** le devis de TABARANT-LANZMANN pour un montant de 2 217,29 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

**DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ (ABSTENTIONS :2, Madame LEMARCHAND, Monsieur ADAM / POUR :13).**

#### Lot n°8 : DOUBLAGE MENUISERIES INTÉRIEURES

Il convient de rappeler que le marché initial de travaux du lot n° 8 « doublage et menuiseries intérieures » a été attribué à l'entreprise LELUAN MAP – ZA d'Armanville, BP 9 50700 VALOGNES, pour un montant de 24 189.44 € HT tel que mentionné sur l'acte d'engagement.

Montant du présent avenant (**avenant n°1**) : + 15 027.27 € HT (isolation, doublage plafond)

Montant de base	24 189.44 € HT	29 027.32 € TTC
Avenant antérieur	- € HT	- € TTC
Présent avenant	15 027.27 € HT	18 032.72 € TTC
Montant global du marché	39 216.71 € HT	47 060.04 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur DE BOURSETTY,
- **ACCEPTÉ** le devis de LELUAN pour un montant de 15 027.27 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ (ABSTENSIONS :2, Madame LEMARCHAND, Monsieur ADAM / POUR : 13)**

#### Lot n°9 : PEINTURE

Il convient de rappeler que le marché initial de travaux du lot n° 9 « peinture » a été attribué à l'entreprise MELUN PEINTURE – 124 rue du Val de Saire 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour un montant de 7 473.27 € HT tel que mentionné sur l'acte d'engagement.

Montant du présent avenant (**avenant n°1**) : - 3 289.55 € HT

Montant de base	7 473.27 € HT	8 967.92 € TTC
Avenant antérieur	- € HT	- € TTC
Présent avenant	-3 289.55 € HT	-3 947.46 € TTC
Montant global du marché	4 183.72 € HT	5 020.46 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur DE BOURSETTY,
- **ACCEPTÉ** la moins-value Melun peinture pour un montant de – 3 289,55 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ (ABSTENTION : 1, Madame LEMARCHAND / POUR : 14)**

#### 2025-46 CONCESSION CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la concession de Monsieur BAMEULLE, ancien Maire de BRETTEVILLE, arrive à échéance, Il propose que la commune reprenne à sa charge la concession de Monsieur BAMEULLE pour une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires

## DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

### INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la couverture incendie sur notre commune n'est pas parfaite, des bouches à incendie seront placées au bout du chemin des fosses à terre et de la N901 ainsi qu'au hameau Besnard (chemin de la couillonnerie).
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre 2025.
- CAF (club alpin français) remercie la commune pour la subvention reçue.
- Des panneaux non-fumeurs ont été placés aux abords de l'école, de la plage, aire de jeux du camping.
- Le broyage des haies va être repris par l'entreprise prestataire.
- Réunion à Digosville sur l'évolution de la mobilité des transports sur l'agglomération du Cotentin et des collectivités le 18 novembre à 16h30.
- Projet de location de kayaks et paddles par l'entreprise KAYAKOMAT sur le parking de la plage.
- Vente du tracteur : 30 000 € HT  
Vente de l'épareuse : 20 000 € HT
- Monsieur DE BOURSETTY informe le conseil municipal que les routes du fort et du vieux château seront aménagées sur maîtrise d'œuvre de l'agglomération du cotentin en espace partagé (zone 20) dans le cadre de la liaison de circulation douce Cherbourg en cotentin Bretteville. Un arrêt de bus supplémentaire est demandé à Saint-germain.

La séance est levée à 20h21.